

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 329**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Fonds départemental de gestion durable des déchets non dangereux - Année 2016 -  
1ère répartition

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
39 21**

## **PRESENTATION**

Par délibération n°16 du 25 mars 2016 sur la politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence, le Conseil Départemental a décidé de reconduire pour 2016 le dispositif Fonds départemental de gestion durable des déchets non dangereux.

Ce dispositif a pour objet de réaliser le financement d'opérations visant plus particulièrement le développement de techniques minimisant les impacts environnementaux, telles que :

- des études : études préalables aux programmes locaux de prévention des EPCI, à la mise en œuvre d'une politique de tarification incitative, à la création de recycleries / ressourceries, études globales de gestion des déchets, études d'aide à la décision ;
- la réalisation ou la mise aux normes d'équipements : déchetteries, unités de traitement des déchets (tri-méthanisation-compostage, recyclage et traitement biologique, valorisation énergétique de la biomasse issue des déchets, recycleries-ressourceries), réhabilitation de décharges brutes, équipements de collecte sélective (points d'apport volontaire, composteurs individuels, composteurs collectifs pour l'habitat vertical ou micro-collectif), acquisitions de broyeurs pour les exploitants agricoles dans le cadre du traitement des déchets verts.
- les processus d'expérimentation-démonstration dans le cadre du développement d'une filière de traitement biologique des déchets.

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental 2016 pour cette action s'élève à 460.000 €

## **CONSISTANCE DU RAPPORT**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation l'engagement d'une première répartition dans le cadre du programme 2016.

Le Conseil Départemental a été saisi, à ce titre, de différentes demandes de subvention départementale formulées pour l'année 2016 et présentées en annexe.

Cette liste de projets concerne une étude et des travaux pour la rénovation et l'extension de déchetteries.

Deux de ces projets sont susceptibles de bénéficier de financements de l'ADEME et/ou de la Région.

Le montant total des subventions départementales sollicitées s'élève à 460.000 € sur une dépense subventionnable globale de 1.470.895 €HT, selon le détail indiqué en annexe.

## COMMUNICATION

Conformément à la délibération du 25 mars 2016, les communes et groupements de communes bénéficiant d'une aide départementale doivent mettre en place, en accord avec le Conseil Départemental, un dispositif d'information faisant apparaître les aides allouées par le Département en faveur de l'investissement local et de l'amélioration du cadre de vie.

Le non respect de cette disposition est susceptible d'entraîner l'annulation de la subvention.

Ce dispositif d'information fera l'objet d'une convention de partenariat passée entre le bénéficiaire et le Département, conformément à la convention-type qui a été approuvée par cette même délibération du Conseil Départemental.

## PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir statuer sur l'ensemble de ces propositions, soit 460.000 € sur une dépense subventionnable totale de 1.470.895 €HT.

En outre, je vous serais obligée de bien vouloir m'autoriser à signer avec chaque bénéficiaire, la convention de partenariat qui définit les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver en ce qui concerne l'autorisation de programme, les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
<b>AP</b>	2016 – 10433 T	460.000 €	0 €	460.000 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610433			
<b>dont IB</b>	204.731.204141	50.000 €	0 €	50.000 €
	204.731.204142	410.000 €	0 €	410.000 €
Première Commission Permanente votant une affectation concernant cette AP				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL